

# Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt quatre, le neuf septembre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 3 septembre 2024, conformément à la loi.

### RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Présents : Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires et suppléants  
présents : 29  
Procurations : 7

Ont donné pouvoir : Michel DUPONT procuration à Luc FOUTRY, Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN procuration à Ludovic ROHART, Régis BUE procuration à Bernadette SION, Paul DHALLEWYN procuration à Sylvain CLEMENT, Thierry LAZARO procuration à Luc MONNET, Alain BOS procuration à Thierry DEPOORTERE

Nombre de votants : 36

Absents excusés : Marie CIETERS, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS

Secrétaire de Séance : Luc FOUTRY

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## Informations

### Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir
- le public est autorisé

# BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC\_2020\_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

## MARCHES PUBLICS

➡ **DELIBERATION BC\_2024\_028 - Marché relatif à la fourniture et à l'acheminement d'électricité et de gaz naturel, et services associés - autorisation donnée au Président de signer le marché**

Le marché actuel de fourniture et d'acheminement d'électricité et de gaz naturel arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

A donc été mis en place, dans le cadre d'un groupement de commandes, un nouveau marché alloti pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel, et services associés.

Le marché a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, il prend la forme d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents, conclu sans minimum mais avec un maximum défini en quantité pour la durée totale de l'accord-cadre (électricité 88 000 MWh - gaz 80 000 MWh).

Le marché est alloti comme suit :

- Lot n° 1 : Électricité - C2 à C5 (37 adhérents au groupement)
- Lot n° 2 : Gaz - T1 à T3 (27 adhérents au groupement)

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans, à compter de la date de notification (le début de l'accord-cadre ne vaut pas début de fourniture).

Les attributaires sélectionnés seront ultérieurement remis en conséquence via marchés subséquents.

**DECISION (par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 36 VOTANTS)**

**Le Bureau communautaire décide de :**

➔ ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché relatif à la fourniture et à l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés avec les attributaires suivants :***

- ***Lot n° 1 : électricité - C2 à C5***
  - ***Société TOTAL ENERGIE (75015 PARIS)***
  - ***Société EDF (75017 PARIS)***
- ***Lot n° 2 : gaz - T1 à T3***
  - ***Société TOTAL ENERGIE (75015 PARIS )***
  - ***Société EDF (75017 PARIS)***

➔ ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout marché subséquent lancé dans le cadre du marché, ainsi que tout document afférent.***



***DELIBERATION BC\_2024\_029 - Subvention aux clubs de sport intercommunaux - Esprit Martial du Pévèle et Kick Thai Boxing***

Dans le cadre de sa politique sportive, la Pévèle Carembault attribue des subventions aux clubs sportifs domiciliés dans les salles de sport communautaires.

Pour 2024, les clubs sportifs repris ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention :

- Esprit martial de Nomain ;
- Kick Thai Boxing du Pévèle de Nomain.

Après étude des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces clubs sportifs domiciliés dans nos salles de sports communautaires.

**DECISION (par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 36 VOTANTS)**

***Le Bureau communautaire décide de :***

- ***De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des subventions octroyées aux clubs sportifs domiciliés dans les salles de sports communautaires :***
- ***2 000 € en faveur de Esprit Martial de Nomain ;***
- ***3 000 € en faveur du Kick Thai Boxing du Pévèle de Nomain ;***
- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférant à ce dossier.***